



AG2R LA MONDIALE

AFFILIATION ET RADIATION DE VOS SALARIÉS PAR TÉLÉPHONE

Régime frais de santé des **Activités Industrielles de Boulangerie et Pâtisserie**
(n°3102 / IDCC 1747).

Dès maintenant, vous pouvez affilier et radier vos salariés par téléphone.
Pour cela, contactez notre équipe dédiée au :

0 970 828 355 (numéro non surtaxé)

COMMENT FAIRE ?

AFFILIATION D'UN SALARIÉ

1 - Votre conseiller AG2R LA MONDIALE vous demande :

- **L'identification de votre entreprise** : n° SIREN, n° de votre contrat santé et adresse de l'entreprise
- **Des informations sur votre salarié** : nom, prénom, date de naissance, adresse, n° de Sécurité Sociale, catégorie de personnel, date d'effet de l'affiliation et coordonnées bancaires* (RIB).

2 - Votre conseiller **enregistre et valide** votre demande.

3 - Dès lors que tous ces éléments sont renseignés et enregistrés :

- Vous recevez un **courrier de confirmation** de l'affiliation
- Votre salarié reçoit un courrier de confirmation et sa **carte de tiers payant Terciane**. Un courrier lui proposant **d'améliorer ses garanties et d'affilier ses ayants-droit** lui sera également adressé.

* Pour que les remboursements soient effectués directement par virement bancaire, il est impératif de vous munir du RIB du salarié. Dans le cas contraire, les remboursements seront effectués par chèque.

RADIATION D'UN SALARIÉ

1 - Votre conseiller AG2R LA MONDIALE vous demande :

- **L'identification de votre entreprise** : n° SIREN, n° de contrat santé et adresse de l'entreprise
- **Des informations sur votre salarié** : nom, prénom, adresse et date de sortie du salarié.

2 - Votre conseiller **enregistre et valide** votre demande.

3 - Dès lors que tous ces éléments sont renseignés et enregistrés :

- Vous recevez un **courrier de confirmation** de la radiation
- Votre salarié reçoit un **certificat de radiation** s'il en fait la demande

www.boulangerie-industrielle.ag2rlamondiale.fr